

Conseil municipal du 8 mars 2022 (248640)

Communications du Conseil administratif

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

1 Population et chômage¹

Les dernières données trimestrielles disponibles de l'Office cantonal de la statistique, pour ce qui est de la population, sont toujours celles du mois de septembre 2021. Pour mémoire, elles recensaient 35'508 habitantes et habitants.

Quant au chômage², la Commune comptait 859 chômeur-euse-s à fin février 2022 contre 854 à fin janvier 2022, soit une augmentation de 5 personnes.

Ce chiffre, comme de coutume, doit être complété par le nombre de demandeur-euse-s d'emploi non-chômeurs, qui s'élevait à la même période à 455 contre 445 à fin janvier 2022, soit là une augmentation de 10 personnes.

Le nombre total des demandeur-euse-s d'emploi se montait donc à 1'314 à fin février 2022 contre 1'299 à fin janvier 2022, soit une augmentation de 15 personnes.

2 STEP d'Aire

Comme nous vous l'avions indiqué en février, le projet d'extension de la STEP fait l'objet d'une information à la population via un flyer diffusé par SIG.

3 Fin des mesures covid

C'était le 16 février dernier, le Conseil fédéral annonçait la fin de la presque totalité des mesures « Covid ». À l'échelon communal, cela a notamment conduit à la disponibilité complète des installations sportives, à une fréquentation aisée des bibliothèques et des spectacles, mais aussi à la disponibilité des salles, dont le retour de votre Conseil dans cette salle. La maladie n'est pas éradiquée pour autant, comme le montrent les chiffres, même si heureusement les hôpitaux ne sont pas saturés. Cette date paraît lointaine, presque un autre monde, surtout depuis que l'actualité a tragiquement rappelé que ce monde-ci n'est hélas pas à l'abri de ses démons. Conservons l'esprit de solidarité qui a fait notre force pendant ces tourments ; nous en aurons besoin largement dans notre proche futur.

4 Études sur la petite enfance et l'accueil continu

L'Union des villes suisses a publié une intéressante étude, tiré d'exemples concrets, portant sur l'éducation et l'accueil à journée continue dans les villes suisses. Elle rappelle notamment que les modèles d'accueil parascolaire jouent un rôle important dans les politiques d'intégration et facilitent le développement des enfants, mais aussi de nos villes. Une autre étude, menée dans le canton de Neuchâtel celle-ci, s'est attachée à montrer les avantages économiques pour la collectivité du développement de l'accueil extrafamilial. En permettant notamment aux femmes d'augmenter leur taux d'activité ou de réduire les interruptions de carrière, cela permet aux ménages d'augmenter leurs disponibilités, aux entreprises de disposer d'une main-d'œuvre qualifiée, aux collectivités d'améliorer leurs recettes. C'est sans compter sur les avantages pédagogiques qui peuvent à terme avoir également porté des fruits bénéfiques pour tous.

En d'autres termes, cela conforte la pertinence des efforts importants auxquels notre commune consent en faveur du développement de ces structures.

5 *Inside Out*

Le 7 avril prochain verra le lancement du projet *Inside Out* au Lignon. Pour mémoire, il s'agit de réaliser 500 portraits photographiques d'habitantes et habitants du Lignon, portraits qui seront

¹ Dès mars 2018, la répartition des demandeurs d'emploi en chômeurs et non-chômeurs est modifiée à la suite de l'uniformisation au niveau national de la définition et de la méthode de classification de ces deux sous-groupes dans le système d'information du Secrétariat d'État à l'économie (SECO). Cette modification permet d'améliorer la comparabilité des chiffres cantonaux du chômage. À la suite de ce changement, des demandeurs d'emploi inscrits considérés comme chômeurs auparavant sont comptabilisés comme non-chômeurs, et vice versa. Au total, le changement a induit une baisse du nombre de chômeurs, et son corollaire, une hausse des demandeurs d'emploi non-chômeurs.

² Dès mars 2018, la répartition des demandeurs d'emploi en chômeurs et non-chômeurs est modifiée à la suite de l'uniformisation au niveau national de la définition et de la méthode de classification de ces deux sous-groupes dans le système d'information du Secrétariat d'État à l'économie (SECO). Cette modification permet d'améliorer la comparabilité des chiffres cantonaux du chômage. À la suite de ce changement, des demandeurs d'emploi inscrits considérés comme chômeurs auparavant sont comptabilisés comme non-chômeurs, et vice versa. Au total, le changement a induit une baisse du nombre de chômeurs, et son corollaire, une hausse des demandeurs d'emploi non-chômeurs.

ensuite affichés. Il s'agit d'un projet porté par l'artiste JR qui, depuis 2011, a développé – si j'ose employer ce terme – cette rencontre entre habitants et photographie dans plusieurs villes dans le monde (Paris, Londres, Dallas, Japon, Tunisie notamment).

6 Recours rue du Village

L'arrêté de circulation pris par la Commune afin de prendre des mesures provisoires visant à modérer le trafic de transit dans le village, notamment en lien avec le chantier de la route de Peney, a fait l'objet d'un recours au Tribunal administratif de première instance. Le Conseil administratif défendra cette action qui a été générée par une demande de l'Association des intérêts de Vernier-Village (AIVV) et de l'Association des parents d'élèves. C'est l'occasion d'insister sur le caractère provisoire de la mesure, rendue nécessaire par le trafic supplémentaire actuel, qui sera remplacé par un véritable aménagement de la rue du Village dans le cadre d'un projet à établir en concertation étroite avec la population.

7 Plan directeur communal

Votre Président a évoqué dans ses communications une lettre de l'AIVV datée du 23 février dernier. Le Conseil administratif a répondu par courrier du 4 mars. Sans vouloir entrer ici dans une discussion sur un sujet que nous allons reprendre au point 13 a) de votre ordre du jour, il sied de mettre en évidence que le Conseil administratif n'a pu que rappeler que les auteurs intervenaient bien tardivement, en dehors des procédures et délais légaux qui ont été suivis par plus de 70 observants. Il a par ailleurs indiqué que, sur le fond, l'adoption du Plan directeur communal, tel que sorti des - très – longs travaux de commission, permettait parfaitement d'étudier finement les valeurs écologiques des sites considérés.

8 Projet pilote de gestion des déchets

En collaboration étroite avec le Comité central du Lignon et SIG, la Ville de Vernier va développer un projet pilote de gestion des déchets dans le quartier du Lignon. Il s'agira en premier lieu de visites systématiques de tous les habitants permettant d'améliorer le recyclage, en particulier en diminuant la part de compostable dans les poubelles, mais aussi de gérer l'épineuse question des encombrants en offrant de nouvelles possibilités aux habitants. En parallèle, un projet de « ressourcerie », soit la possibilité de valoriser des objets dont on veut se débarrasser pour les réintégrer dans un cycle d'usage, va être initié. Ce projet fera l'objet d'une large information et d'une évaluation, étant précisé que le premier volet, opéré par SIG a démarré.

Avant d'en terminer avec les communications, communication spéciale pour le 8 mars, Journée internationale des droits des femmes.

Permettez-moi de conserver encore la parole pour rappeler que les Nations Unies ont promis depuis 1977 cette journée internationale et ont placé l'édition 2022 sous le thème de « L'égalité aujourd'hui pour un avenir durable ». Cette belle proposition, je souhaiterais que nous nous efforcions de l'atteindre ensemble et à notre échelle.

J'aimerais encore souligner que l'actualité tragique, qui nous enserme depuis le 24 février dernier, nous rappelle que ces notions d'égalité et d'avenir sont des biens fragiles dans toute leur dimension. Nous nous devons de leur porter une attention toute particulière.

Je vous remercie pour votre attention.